



Département de l'Oise
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton d'Auneuil

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr
Site Internet : www.jouysousthelle.fr

Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE

EXTRAIT

Compte-rendu de la réunion du Jeudi 15 mai 2014 à 20 h 30

Le quinze mai deux mil quatorze, treize membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Hervé Lefèvre, Christophe Aubry, M^{mes} Suzanne Bouychou, Annie Degenne, M. Franck Mouchez, M^{me} Séverine Bordeau, MM. David Rogier, Joël Hersan, M^{me} Marie-Hélène Caron-Parte, M. Michel Pariselli, M^{mes} Delphine Fettke, Aurélie Lefèvre et M. Rémi Kaiser.

Etaient absents : M^{me} Eliane Flériag et M. Maurice Monge.

Pouvoirs : M^{me} Flériag à M^{me} Bordeau / M. Monge à M^{me} Lefèvre

Monsieur Franck Mouchez est désigné Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

I / Modification de la délibération : demande de subvention pour la réfection du porche de l'Eglise

Lors de la précédente réunion, le Conseil Municipal votait pour solliciter une aide financière de la part du Département et de la DRAC en vue de la réfection du porche de l'Eglise – travaux de maçonnerie et de menuiserie. Le devis n'était pas connu lors de cette réunion.

A ce jour, le **Conseil Municipal délibère et vote pour solliciter une aide financière de la part du Département**, au taux de 25 % pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine public classé Monument Historique, ainsi qu'une aide financière de la DRAC à hauteur de 40 % du montant HT des travaux.

Ces travaux sont désormais estimés à 20 953,19 €HT.

Le plan de financement est le suivant :

- Département (25%)	: 5 238,30 €
- DRAC (40 %)	: 8 381,28 €
- Commune	: 7 333,61 €
Montant total des travaux HT	: 20 953,19 €

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin d'engager les dossiers de subventions pour l'année 2014/2015.

13 conseillers sont « Pour »
2 conseillers s'abstiennent – M^{me} LEFEVRE et M. MONGE

II / Mise en place d'un apprenti à l'école maternelle pour la rentrée scolaire 2014/2015

Monsieur le Maire expose qu'un apprenti à l'école maternelle – étant donné le nombre d'enfants et les deux classes de maternelle – serait souhaitable et cela permettrait à un jeune d'apprendre le métier. Il propose donc la signature d'un contrat d'apprentissage pour un an.

4 conseillers sont « Pour » - MM. LEFEVRE, AUBRY, M^{mes} BOUYCHOU et DEGENNE

En revanche, les élus n'ayant pas voté « pour » le contrat d'apprentissage proposent de créer un contrat emploi d'avenir.

11 conseillers sont « Pour »

III / Renouvellement du bail locatif du logement de la Poste

Le bail du logement de la Poste arrive à terme au 31 août 2014. Le **Conseil Municipal délibère et vote** pour renouveler le bail du logement de la Poste à M. et Mme Laurent HOHN, selon leur souhait. Le bail sera renouvelé pour une période de six années à compter du 1^{er} septembre 2014 pour un loyer de base de 418,43 € – mensuellement – charges non comprises.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer le contrat de location.

15 conseillers sont « Pour »

IV / Renouvellement du bail locatif du logement de la Mairie

Le bail du logement de la Mairie arrivera à terme au 30 novembre 2014. Le **Conseil Municipal délibère et vote** pour renouveler le bail du logement de la Mairie à Mademoiselle ROBILLARD. Le bail sera renouvelé pour une période de six années à compter du 1^{er} décembre 2014 pour un loyer de base de 186,60 € – mensuellement – charges comprises.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer le contrat de location.

15 conseillers sont « Pour »

V / Bon d'achat pour les élèves de CM2 partant au Collège

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour délivrer** un bon d'achat de 35 €aux élèves partant au Collège à la prochaine rentrée scolaire.

Ce bon d'achat est valable uniquement pour l'achat de fournitures scolaires – hors consommables informatique – et devra être utilisé avant le 30 septembre 2014 chez les Etablissements BUREAU VALLEE à Trie Château.

17 élèves sont concernés et recevront, lors d'une petite cérémonie à l'école, un bon d'achat nominatif.

15 conseillers sont « Pour »

VI / Mise en place des rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015

Le **Conseil Municipal délibère et vote** pour la mise en place des rythmes scolaires et des activités périscolaires pour la rentrée scolaire 2014/2015.

14 conseillers sont « Pour »

1 conseiller est « Contre » - M. HERSAN

Les activités périscolaires seront réparties durant une heure par jour (le lundi, mardi et jeudi), soit 3 heures par semaine. Les activités proposées seront des activités sportives, éducatives, culturelles... et resteront à déterminer en collaboration avec le Centre Social Rural de Chaumont en Vexin, la Directrice de l'Ecole et les Elus.

En revanche, un sondage sera engagé auprès des familles afin de connaître le nombre d'enfants intéressés par ces activités périscolaires en sachant que les familles qui s'engageront, le feront au minimum pour un trimestre.

Le **Conseil Municipal délibère et vote** pour mettre en place l'organisation du temps scolaire regroupant ainsi les heures d'enseignement et les heures d'activités périscolaires, comme indiqué ci-dessus.

15 conseillers sont « Pour »

La prise en charge financière correspondante à 12 heures d'activités pédagogiques par mois représente une dépense annuelle pour la commune de 15 768 € basée sur un effectif de 60 élèves.

Le **Conseil Municipal délibère et vote** pour que la prise en charge des activités pédagogiques soit calculée à 50 % pour la Commune et à 50 % pour les familles.

10 conseillers sont « Pour »

5 conseillers sont « Contre » - M^{mes} FLERIAG, FETTKE, LEFEVRE, MM. MONGE et KAISER

Sachant que 4 de ces conseillers étaient favorables à une prise en charge totale par la Commune

VII / Mise en place du SCOT

Le **Conseil Municipal délibère et vote** pour la mise en place du SCOT – Schéma de COhérence Territoriale – en collaboration avec la Communauté de Communes du Vexin Thelle et selon certaines observations qui seront soumises par écrit au Président de la CCVT et au Commissaire Enquêteur chargé de cette mission pour le SCOT, à savoir :

- Jouy sous Thelle est la 3^{ème} agglomération de la CCVT
- Jouy sous Thelle est considérée comme Commune Bourg Relais
- Jouy sous Thelle possède des commerces de proximité et une zone d'activité économique
- L'axe sur la liaison routière Nord/Sud est à revoir

En tant que Commune Bourg Relais, le SCOT doit prévoir des avantages, des aménagements urbains sur la Commune. Des actualisations par rapport au plan de 2008 sont à faire, notamment sur l'absence des commerces de proximité...

Le SCOT propose un aménagement du territoire sur 30 ans.

15 conseillers sont « Pour »

La séance est levée 22 h 20

Le 19 mai 2014

Le Maire, Hervé LEFEVRE

Renseignements utiles

FERMETURE DE LA MAIRIE

Le secrétariat de Mairie sera fermé les vendredi 30 et samedi 31 mai 2014.

UTILISATION DES ENGIN A MOTEUR

Il est rappelé qu'il est strictement interdit d'utiliser des engins à moteur en dehors des jours et horaires ci-dessous rappelés :

Jours ouvrables et samedis → de 8 h à 12 heures et de 14 h à 19 heures,

Dimanches et jours fériés → de 9 h 30 à 13 heures.

Merci de respecter votre voisinage en utilisant vos tondeuses, tronçonneuses, etc..... uniquement durant ces plages horaires.

DEJECTIONS CANINES

Il est rappelé que les trottoirs, les parterres de fleurs, les espaces verts de l'Eglise, de la Salle Socio-Culturelle, du Stade ... ainsi que les entrées de cour, du cimetière et les entrées privées ne sont pas destinés à recevoir les déjections canines.

Ayez le geste propre et citoyen en ramassant les excréments de vos animaux domestiques.

Il est rappelé que les chiens doivent être tenus en laisse et ne doivent pas divaguer seuls.

CINEMA

Une séance exceptionnelle est programmée le Vendredi 30 mai 2014 à 20 h 30 à la Salle Socio-Culturelle et sera projeté le film « Qu'est-ce qu'on a fait au Bon Dieu ».

Le prochain film « The Amazing Spider-Man » sera diffusé à la Salle Socio-Culturelle le Vendredi 13 juin 2014 à 20 h 30.

Le résumé du film et les tarifs seront affichés dans les cadres municipaux et sur le site Internet.

GROUPEMENT D'ACHAT DE FIOUL DOMESTIQUE

Monsieur Daniel LOMMER, Gérant bénévole du Groupement d'Achat de Fioul Domestique de notre Commune, vous informe que la prochaine livraison groupée est prévue pour le Mercredi 18 juin 2014, sachant que la suivante aura lieu le mercredi 17 septembre 2014.

Les habitants en seront informés plus précisément en temps utile, par voie d'affichage (Mairie, Commerces) ainsi que sur le site Internet de la Commune.

Les bons de commandes sont disponibles en Mairie ainsi que sur le Site Internet. Ils devront être déposés en Mairie au plus tard le Samedi 14 juin 2014 à midi.

TOURNEE DE CONSERVATION CADASTRALE

Les propriétaires fonciers sont informés que Monsieur Jean DEBEAUSSART, Géomètre du Cadastre, sera de passage dans la commune au cours du mois de Juin, afin de procéder aux mises à jour annuelles de la documentation cadastrale et à la tenue à jour du plan cadastral. Dans ce cadre, il sera amené à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal et à prendre contact avec les administrés.